

**DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

**Séance du 04 MAI 2026**

Date de la convocation : 21/04/2026  
Date d'affichage de la convocation : 21/04/2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **04 mai à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérard ROUSSELOT, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Axelle BOUDIN, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Agnès LOGA-PETITJEAN Roman VINCENT, Philippe GOFFART, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), Mme Eloïse SOYER (pouvoir à Sophie BLANCHIN), Mme Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER (pouvoir à Gilles FOUILLADE)

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Représentés : 03  
Votants : 29

**Délibération n°**

**2026\_D\_046**

**Objet de la délibération : POLE SCOLARITE-ENFANCE-JEUNESSE – EVOLUTION DES TARIFS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026**

Madame le Maire

↳ Explique que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026, une révision des tarifs à l'accueil de loisirs et aux services périscolaires est nécessaire. Cette révision vise à mieux répondre aux besoins des familles tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

- 1 - Augmentation globale des tarifs de 1,5 % appliquée à l'ensemble des tarifs des services d'accueil de loisirs (mercredis, vacances scolaires, périscolaire, club ados). Cette revalorisation modérée prend en compte l'évolution des coûts de fonctionnement tout en restant maîtrisée pour les familles,
- 2 - Enfants en ULIS : Les enfants scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) bénéficieront des mêmes tarifs que les habitants d'Aix-Villemaur-Pâlis, quelle que soit leur commune de résidence. Cette mesure tient compte du fait que ces enfants ne choisissent pas leur lieu de scolarisation et vise à garantir une équité de traitement,
- 3 - La navette du Club Ados sera facturée 1 € / trajet pour les jeunes des Communes de la CCPO hors AVP.

↳ Propose les tarifs à compter de la rentrée 2026, les tarifs suivants :

TARIFS PAUSE MERIDIENNE		
	Enfants résidents AVP + ULIS	Enfants extérieurs à la commune AVP
Quotient de 0 à 300	2,32 €	5,77 €
Quotient de 301 à 500	2,55 €	
Quotient de 501 à 700	2,90 €	
Quotient de 701 à 900	3,50 €	
Quotient de 901 à 1100	3,80 €	
Quotient à partir de 1101	4,09 €	

<b>MERCREDIS</b>									
	Enfant résidant sur la Commune d'AVP			Enfant dont un des 2 parents travaille sur la Commune			Enfant résidant hors de la Commune		
	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	journée AVEC repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	journée AVEC repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	journée AVEC repas
QF<300	3,32 €	2,52 €	4,12 €	6,64 €	5,04 €	8,24 €	7,97 €	6,05 €	9,88 €
301<QF<500	3,98 €	3,02 €	5,14 €	7,79 €	6,04 €	9,88 €	11,29 €	7,27 €	11,86 €
501<QF<700	4,78 €	3,63 €	6,43 €	9,36 €	7,25 €	11,86 €	13,55 €	8,72 €	14,23 €
701<QF<900	5,73 €	4,35 €	8,03 €	11,23 €	8,70 €	14,23 €	16,26 €	10,46 €	17,08 €
901<QF<1100	6,88 €	5,22 €	10,03 €	13,47 €	10,44 €	17,08 €	19,51 €	12,56 €	20,50 €
QF>1100	8,25 €	6,26 €	12,52 €	16,16 €	12,53 €	20,50 €	23,41 €	15,07 €	24,59 €

<b>VACANCES SCOLAIRES</b>			
	Enfant résidant sur la commune AVP	Enfant dont un des deux parents travaille sur la Commune	Enfant résidant hors de la Commune
	Journée	Journée	Journée
QF<300	4,02 €	8,04 €	9,64 €
301<QF<500	5,01 €	9,64 €	11,29 €
501<QF<700	6,27 €	11,57 €	13,55 €
701<QF<900	7,83 €	13,89 €	16,26 €
901<QF<1100	9,78 €	16,67 €	19,51 €
QF>1100	12,21 €	20,00€	23,41 €

<b>ACCUEILS PERISCOLAIRES</b>		
	Matin	Soir
QF<300	0,37 €	1,14 €
301<QF<500	0,43 €	1,17 €
501<QF<700	0,45 €	1,20 €
701<QF<900	0,47 €	1,23 €
901<QF<1100	0,50 €	1,26 €
QF>1100	0,52 €	1,29€

	<b>Majoration retard Réservation ou non-inscrit</b>
Quotient de 0 à 300	3,05 €
Quotient de 301 à 500	3,30 €
Quotient de 501 à 700	3,81 €
Quotient de 701 à 900	4,06 €
Quotient de 901 à 1100	4,57 €
Quotient supérieur à 1101	5,08 €

CLUB ADOS					
	AVP communes conventionnées ext. travaillant à AVP			Extérieurs Communes Conventionnées	Extérieurs Communes non conventionnées
	tranche 1 QF<500€	tranche 2 501<QF<900	tranche 3 QF>901		
adhésion annuelle	11,44 €	13,52 €	16,65 €	27,05 €	400,00 €
Tarif 1 (activité entre 0 € et 14,99 €)	4,99 €	6,53 €	8,88 €	12,48 €	20,00 €
Tarif 2 (activité entre 15 € et 24,99 €)	9,99 €	13,07 €	17,78 €	24,97 €	30,00 €
Tarif 3 (activité entre 25 € et 34,99 €)	14,93 €	19,61 €	26,68 €	37,45 €	40,00 €
Tarif 4 (activité entre 35 € et 44,99 €)	20,29 €	26,14 €	35,57 €	49,94 €	55,00 €
Tarif 5 (activité entre 45 € et 54,99 €)	25,96 €	32,68 €	44,48 €	62,42 €	70,00 €
Tarif 6 (activité de plus de 55 €)	29,78 €	39,21 €	53,36 €	73,87 €	80,00 €

NAVETTE INTRA CCPO UNIQUEMENT  
1€ par trajet - sur réservation uniquement hors AVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▸ **ACCEPTE** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2026.

▸ **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

